



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Jean-Claude BUISINE
Député de la Somme
Maire d'Hautvillers-Ouville
Conseiller général de Nouvion
126 rue de l'Université
75007 PARIS
Tél : 01 40 63 04 14
Fax : 01 40 63 04 94

Paris, le 20 MARS 2013

Réf : JCB/HT2013-20

Question écrite.

Monsieur Jean-Claude Buisine attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la proposition de loi relative à la réforme biologie médicale, dont la procédure a été engagée par le Gouvernement le 19 décembre 2012. L'un des objectifs de ce texte est de ralentir le mouvement de concentration des laboratoires, de plus en plus convoités par des fonds d'investissement. La financiarisation du secteur nuit ainsi à l'exercice des biologistes et présente des risques en termes de santé publique et d'accès aux soins. Or, le système d'accréditation (article 7 de la proposition) obéit en effet à des normes totalement inadaptées aux petites structures. L'organisme d'accréditation, le COFRAC, peut décider la fermeture de sites pour des écarts aux normes minimales et incompréhensibles. Par ailleurs, une étude présentée par la coordination des biologistes en colère a permis de conclure que le coût moyen minimum pour accréditer un laboratoire mono ou multi-site s'élève à 445 000 euros dans la phase initiale, puis à 145 000 euros par an. De fait, les laboratoires de petite et moyenne importance sont pris dans un effet ciseau, entre une obligation d'accréditation extrêmement onéreuse et des baisses répétées de tarification. Cette pression financière a conduit bon nombre de biologistes à céder leur activité ; ce qui favorise ainsi l'émergence de monopoles avec de grosses structures. En encourageant la disparition des laboratoires indépendants, l'accréditation met finalement à mal le maillage sanitaire tel que nous le connaissions jusqu'à présent : l'activité d'analyse tend à se concentrer sur des plateaux techniques situés dans des grandes agglomérations, les unités de proximité situées en milieu rural ne devenant que de simples centres de prélèvement dans lesquels plus aucune analyse n'est effectuée. Ce contexte a pour conséquences l'augmentation du délai d'attente des résultats et le renforcement des inégalités d'accès aux soins. Il demande ainsi la réforme du système d'accréditation tel que confirmé par la proposition de loi portant réforme de la biologie médicale, système qui remet en cause la biologie médicale de proximité alors même qu'il existe des normes alternatives permettant de garantir le bon fonctionnement des laboratoires d'analyse.

Jean-Claude Buisine.